

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

Le vingt-huit février deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 février 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. FOURNIER Michel à Mme DE SOUSA Sandra
M. PASCANET Serge à Mme GARCIA Amélia
Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine
Mme SALA Géraldine à M. HEBRARD Jean-Pierre

Excusé : M. JENTHON Thierry

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : M. DAUZAT Christian

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant les dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental (FIC 2019) et auprès du Conseil Régional.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes Administratifs 2018 : Commune – Assainissement – Biens de sections
- Comptes de Gestion 2018 : Commune – Assainissement – Biens de sections
- Affectation du résultat 2018 : Commune – Assainissement – Biens de sections
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans)
- Ouvertures de crédits au budget Assainissement 2019
- Ouvertures de crédits au budget de la Commune 2019
- Questions diverses

5. COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. HEBRARD Jean-Pierre, Maire, présente aux élus le compte administratif 2018 de la commune.

♦ **COMMUNE**

• **FONCTIONNEMENT** :

Les dépenses s'élèvent à 1 387.663.55 €

011	Charges à caractère général	494 940.48
012	Charges de personnel	616 407.25
65	Charges de gestion courante	159 438.59
66	Charges financières	65 232.08
042	Opérations d'ordre	21 865.15
014	Atténuation de produits	29 780.00

Les recettes s'élèvent à 1 802 697.96 €

013	Atténuation de charges	3 896.71
70	Produits et services	118 675.98
73	Impôts et taxes	1 077 086.93
74	Dotations et participations	265 867.12
75	Produits de gestion courante	52 973.41
76	Produits financiers	4.05
77	Produits exceptionnels	21 326.70
042	Opérations d'ordre	16 963.13
002	Excédent de fonctionnement reporté 2017	245 903.93

Soit un excédent de fonctionnement 2018 de 415 034.41 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

• **INVESTISSEMENT** :

Les dépenses s'élèvent à : 338 503.96 €

Remboursement du capital des emprunts	142 625.23
Créance EPF-Smaf	14 091.45
Opérations d'ordre	16 963.13
Subventions d'équipement versées	32 129.74
Solde d'exécution d'investissement reporté	4 431.59

Les recettes s'élèvent à

Remboursement du fond de compensation de la TVA	15 391.66
Taxes d'Aménagement	73 691.10
Opérations d'ordre	21 865.15
Affectation du résultat de fonctionnement 2016	90 713.59
Emprunt	27 638.65

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Détail par opération « Equipement ou travaux »

	DEPENSES	RECETTES
Restaurant Scolaire	1 133.76	
Voirie urbaine	26 484.78	7 500.00
Voirie rurale	21 002.10	
Matériel de voirie	35 724.46	
Ecole	35 028.29	744.00
Mairie	651.58	
Salle des fêtes	1 725.54	
Bâtiments divers	3 152.31	
Espace sportif	3 360.00	
Total	128 262.82	8 244.00

Chacune de ces opérations a été votée à l'unanimité en dépenses et en recettes :

- Affectation du résultat de fonctionnement

Compte tenu du déficit d'investissement de 100 959.81 €, des restes à réaliser de 154 999.26 € en dépenses et 160 880.00 € en recettes, le Conseil municipal décide d'affecter 95 079.07 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

♦ **BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY**

M. Jean-Pierre HEBRARD présente aux élus le compte administratif 2018 du budget Biens de section Epinet Puy Chany

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
		BU 2018	CA 2018
61523	Entretien voirie	4 570.30	0.0
63512	taxes foncières	2 000.00	1 596.00
023	Virement section investissement	27 935.00	0.00
	Total	34 505.30	1 596.00
RECETTES FONCTIONNEMENT			
		BU 2018	CA 2018
002	Résultat reporté	31 305.30	31 305.30
7083	Revenus des immeubles	3 200.00	3 093.97
	Total	34 505.30	34 399.27

Soit un excédent de fonctionnement de : 32 803.27 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				
		BU 2018	CA 2018	RàR 2018
2151	Chemin de Malinrat	7 415.00	0.00	7 415.00
2152	Abri bus + radars	10 320.00	9 885.67	
204	Enfouissement réseau Puy Chany	10 200.00	0.00	10 200.00
	Total	27 935.00	9 885.67	17 615.00
RECETTES INVESTISSEMENT				
		BU 2018	CA 2018	
021	Virement section fonctionnement	27 935.00	0.00	
	Total	27 935.00	0.00	

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, a procédé au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Affectation du résultat de fonctionnement

Compte tenu du déficit d'investissement de 9 885.67 €, des restes à réaliser de 17 615.00 € en dépenses, le Conseil municipal décide d'affecter 27 500.67 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

♦ **ASSAINISSEMENT « M49 »**

M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire présente aux élus le compte administratif 2018 du budget d'assainissement.

- FONCTIONNEMENT :

Compte	DEPENSES	BU 2018	CA 2018
615	Entretien et réparations	300.88	0.00
622	Mission d'assistance	1 800.00	1 600.00
66111	Frais financiers	28 389.00	28 388.87
6811/042	Dotation aux amortissements	82 827.07	82 827.07
002	Résultat reporté d'exploitation 2017	23 757.76	23757.76
	TOTAL	137 074.71	136 573.70
RECETTES			
70611	Surtaxe d'assainissement	96 879.00	81 723.92
70128	Droits de branchement	500.00	0.00
777/042	Reprise de subvention	39 695.71	39 695.71
	TOTAL	137 074.71	121 419.63

Soit un déficit de fonctionnement 2018 de 15 154.07 €.

Ce déficit s'explique par le reversement partiel de la surtaxe d'assainissement par le Groupe SUEZ à la commune, suite au passage à une seule facturation annuelle. Ce déficit en régression est reporté d'année en année depuis 2015.

Un nouveau point de situation va être fait avec cette société.

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- INVESTISSEMENT :

Compte	DEPENSES	BU 2018	CA 2018
1641	Emprunts/remboursement Capital	34 363.00	34 362.50
2158	Autres travaux	182 661.56	13 538.21
139/040	Amortissement subvention investissement	39 695.71	39 695.71
	TOTAL	256 720.27	87 596.42
RECETTES			
001	Résultat reporté investissement	173 893.20	173 893.20
2813/040	Amortissement construction	64 336.07	64 336.07
28158/040	Amortissement installation matériel outillage	18 491.00	18 491.00
	TOTAL	256 720.27	256 891.21

Soit un excédent d'investissement 2018 de 169 294.79 €

M. Michel CHABRIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de l'ensemble des chapitres après que M. le Maire se soit retiré.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

- Affectation du résultat de fonctionnement

Le déficit de fonctionnement sera reporté en 2019.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

6. COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion du trésorier, en tout point identiques aux comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité.

7. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES « CLECT » RLV

Ce dossier est reporté au conseil municipal de mars 2019 en attendant quelques précisions de la part de la Communauté d'Agglomération RLV.

8. OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612.1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation de ces crédits.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

opération	crédits ouverts BU 2018	autorisation accordée (25% maximum)
21- immobilisations corporelles	177 071,56 €	44 267,00 €

- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

ENGAGEMENT DE DEPENSES :

Dans l'attente du vote du budget 2019, il est nécessaire de délibérer pour engager les dépenses d'investissement suivantes :

5.1 Création de branchement

Il s'agit d'un branchement desservant le terrain communal rue de la Malherbe en cours de cession pour un montant de 2 395.78 € (SUEZ).

5.2 Création d'un regard

Route de Montferrand pour un montant de 892.40 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

9. OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET DE LA COMMUNE 2019

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612.1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire, jusqu'à l'adoption du budget, peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Cette autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation de ces crédits.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants

Crédits ouverts au budget 2018 : 252 632.00 € x 25% = 63 158.00 €

opération	libellé	autorisation accordée (25% maximum)
20	immobilisations incorporelles	33 000,00 €
091	salle des fêtes	2 000,00 €
092	bâtiments divers	3 000,00 €
099	Ecole	6 000,00 €
105	voirie urbaine	3 658,00 €
106	matériel de voirie	5 000,00 €
110	espace sportif	10 500,00 €
TOTAL		63 158,00 €

- de charger Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

ENGAGEMENT DE DEPENSES

❖ Terrain de tennis

L'actuel dispositif d'éclairage des terrains de tennis est obsolète et n'est plus aux normes. Les lanternes sont fixées sur des poteaux en bois de grande hauteur dont la solidité n'est plus assurée.

Le SIEG nous a présenté une convention de financement des travaux pour un montant total de 64 000 € HT. Le fonds de concours communal est égal à 50% auquel s'ajoute le montant de l'écotaxe soit un total de 32 001.92 €.

Ce nouveau dispositif permettra d'éliminer les poteaux implantés entre les deux courts. Les sources lumineuses seront disposées de part et d'autre sur l'ensemble des deux courts.

Il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2041582 la somme de 32 001.92 € qui sera inscrite au budget 2019.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ Mur de cibles Tir à l'arc

Jusqu'à un mur intérieur en bandes de paille était installé sur le mur de l'espace sportif.

Ce mur de cibles était la propriété d'une association de Saint-Beauzire. Celle-ci a dissout sa section « Tir à l'arc » puis l'a partiellement réactivée, il lui a donc été

proposé de racheter cette installation afin d'en ouvrir l'utilisation à l'ensemble des archers de la commune.

Ce rachat n'a pas été validé par l'association propriétaire de l'installation qui a alors préféré et décidé de la démonter sans qu'obligation lui en soit faite.

Actuellement les archers des deux clubs utilisent des cibles mobiles sur trépied.

Afin d'assurer le déroulement des séances d'entraînement et les compétitions de tir à l'arc dans des conditions optimales et règlementaires, il est proposé que la commune se dote d'un mur de cibles (dit strammit) auquel auront accès l'ensemble des archers de la commune.

Le montant du devis, comprenant le montage, de la société SAS Universel Archery à Décines 69 s'élève à 8 740.00 € HT soit 10 488 € TTC.

Il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2135 opération 110 Espace Sportif la somme de 10 488.00 € qui sera inscrite au budget 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à la majorité.

VOTE : Pour : 13 Contre : 4 GARCIA Amélia, FOURNIER Michel, DE SOUSA Sandra et PASCANET Serge

10. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Suite à plusieurs observations de la Ligue d'Auvergne de tennis, les courts municipaux sont sur le point d'être interdits d'utilisation et ne seront donc plus homologués pour les compétitions officielles.

Il y a donc lieu de prévoir leur rénovation complète portant sur l'éclairage, le revêtement et les clôtures.

Ainsi, le SIEG nous a fait parvenir une convention de financement des travaux dont le montant à charge de la commune s'élève à 32 001.92 € pour le remplacement de l'éclairage.

La société SARL ASNE nous a fait parvenir à titre indicatif pour un montant total de 64 000 € un devis portant sur la rénovation des deux courts et le remplacement des grillages d'un montant de 53 000 € HT.

Le montant total de ce projet s'élève à 85 001.92 € HT.

Afin de réaliser cette opération dans les meilleures conditions financières pour la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser de déposer deux demandes de subvention :

- Une auprès du Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2019, la subvention attendue est de l'ordre de 15 %.
- Une auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, la subvention attendue est de l'ordre de 20 %.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Dates à retenir :

Lundi 4 mars 2019 à 18h : réunion avec l'USSB

Mercredi 6 mars 2019 à 18h 30 : commission « Transport » à RLV

Mercredi 6 mars 2019 à 18h 30 : réunion Comité Centre du SDIS à Châteauguay

Samedi 9 mars 2019 : CCA soirée portugaise

Lundi 11 mars 2019 à 20h : réunion du Comice agricole à Ennezat

Mardi 12 mars 2019 : banque alimentaire

Mardi 12 mars 2019 à 11h : réunion du Syndicat Rive Droite de la Morge

Mercredi 13 mars à 8h 30 : réunion au Biopôle (Syndicat Mixte Ouvert)

Mercredi 20 mars 2019 de 8h30 à 17h : séminaire urbanisme à RLV

Jeudi 21 mars 2019 à 18h : réunion Grand Clermont

Vendredi 22 mars 2019 à 9h 30 : réunion de travail sur accessibilité (DDT 63)

Mardi 26 mars 2019 à 18h 30 : conseil communautaire à Ennezat

Jeudi 28 mars 2019 à 19h : réunion BD en Limagne

Jeudi 28 mars 2019 à 20h 30 : conseil municipal

Vendredi 29 mars 2019 à 20 h : présentation de l'opération « Participation Citoyenne » avec la gendarmerie nationale.

Samedi 30 mars 2019 à 11h : comice agricole à Ennezat

Fin de séance : 23H 30.